

PREMIER EMPIRE

SOLDAT No 972001-491-72

Marin LEBOUX

fils de Pierre et de Marie Poupelin

né le 25 septembre 1770 à Segrie (Sarthe)

mort le 7 thermidor an 13 - 26 juillet 1805 à l'hôpital militaire de Fort de France (Martinique)

Le vingt-cinq septembre 1770 a été baptisé par nous Jean
Cure Toussigné; marin fils de Pierre lebouc et de
de marien Marie Poupelin la femme né deux jours en cette paroisse.
le bouc. Le parrain Jean Berger fils mineur de feu Jean Berger.
La marraine Anne Poupelin fille mineure de Julien
Poupelin de la paroisse de Verneil, tante de l'enfant
laquelle a une jume a de l'avis de Messieurs Berger.
J. Berger Roux.

Archives départementales de la Sarthe Etat-civil Segrie baptême 1770

au Ser Vie du 23. Publiée. au 2. au 4. Bataillon de Saumur. du 3. Bataillon de la 37. 2. Régim. & Anvers au 82. Régim. le 6. Bataillon au 13.	no. 218. Marin Lebourg Fils de Pierre & de Marie Poupelin. né le Vingt Sept. Septembre 1770. à Beaumont Département de la Sarthe. taille d'un mètre Soixante & Six. centimètres	Julien.	Mort à l'Hôpital de Fort de France (île martinique). Le 7. Thermidor an 13.
---	--	---------	---

Service Historique de la Défense Vincennes - Mémoire des Hommes
registre matricule du 82^e régiment d'infanterie de ligne 21 YC 642

COLONIES.

MARTINIQUE.
Fort-de-France.

TROUPES
DE TERRE.

EMPIRE FRANÇAIS.

16239.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES MORTS,

Tenu au Bureau de l'Hôpital militaire de Fort-de-France.

10^{tu}

JE soussigné, Directeur de l'Hôpital militaire de Fort-de-France, certifie que le nommé *Martin Leboucq, fusilier* de la 6^e Compagnie du 2^e Bataillon du 89^e Régiment de *Sigue* natif de *Seguis* Département de *la Sarthe*, entré audit Hôpital le *premier 10 vendémiaire* y est mort le *sept du même mois*.
A Fort-de-France, le *8 fructidor* an 10^e

Dequise
Vu et certifié par le Sous-Commissaire de Marine ;
chargé de l'inspection de Hôpital.

Vu par le Chef d'Administration.

Vu par l'Inspecteur de de Marine.

Barville

Camboutaret

Nous, PIERRE-CLEMENT LAUSSAT, Préfet colonial de la Martinique et dépendances, certifions que les signatures ci-dessus sont réellement celles de MM.

Dequise, Camboutaret et Barville

A St. Pierre le 1^{er} vendémiaire - an XIV

Par le Préfet colonial.

Quand m'lang



LAUSSAT

Archives nationales d'Outre-Mer - Dépôt des papiers publics des colonies - Actes de décès
Pas de transcription de l'extrait mortuaire dans l'état-civil de la commune de naissance

FICHE ETABLIE PAR REGIS BARREAU

2025